

Colloque Apress - Vienne – 25 mars 2010

Lutte contre les discriminations

Journée organisée avec tous les partenaires de la lutte contre les discriminations (LCD).

Saluer l'ensemble de ces partenaires !

(la mairie de Vienne, la CAPV, la sous-préfecture, le procureur du TGI, la Région, les autres communes environnantes (Villefontaine, St Quentin-Fallavier, CC des collines du Nord Dauphiné, la CC du pays Roussillonnais), la Halde, les associations –SOS racisme, l'ACSE...

Remercier l'Apress et son président, de s'être saisi de ce thème important.

- Cette journée est en écho à la journée internationale de lutte contre les discriminations du 21 mars, belle illustration d'une coopération de territoires qui doit s'inscrire dans les « bonnes pratiques » entre les villes, les intercommunalités, les associations et le Conseil général.
- Cette journée est aussi en écho à la journée internationale des femmes que nous avons organisée à Grenoble, au Conseil général sur les discriminations faites aux femmes.
- Cette journée s'inscrit parfaitement dans la volonté du Conseil général de l'Isère de décliner, dans ses 13 territoires, et sur une grande diversité d'acteurs, de professionnels mais aussi, de bénévoles des associations de tous les champs de la vie civile et citoyenne, des actions de sensibilisation et de formation de LCD,

Car la LDC est aujourd'hui un thème important d'action, un thème transversal indispensable dans la mise en œuvre de toutes les actions et toutes les politiques locales. Lutter contre les discriminations, c'est lutter contre les préjugés, contre les stéréotypes qu'ils soient liés à l'origine, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion, l'âge, la santé, le handicap...

C'est donc « l'affaire » des associations autant que les institutions, c'est une responsabilité autant individuelle que collective.

Le racisme consiste à condamner un homme au nom de la seule chose dont il n'est pas responsable : son origine, sans tenir compte de ce qu'il a fait, de ce qu'il s'est fait, de la valeur qu'il représente. On peut dire que c'est la plus stupide de toutes les passions », Jean Dutourd.

Sans décliner la définition de la Halde, qui est notre référence à tous ; il est essentiel de réaliser que personne ne peut être a priori à l'abri de subir ou de produire des discriminations. Il est donc important d'assurer la plus grande vigilance qui soit à cet égard et il est de notre devoir de faire en sorte que personne n'exerce ces discriminations par ignorance et que personne ne les subisse par soumission.

Il nous a semblé au CG que ce sera par la sensibilisation du plus grand nombre de citoyens, de jeunes, par la formation des acteurs, professionnels de l'éducation, de l'action sociale... que nous pourrons ensemble progresser dans nos actions et dans nos pratiques.

Le Conseil général de l'Isère s'est donc inscrit dans cette démarche dès la signature par l'ADF et la Halde, en janvier 2008, d'une convention cadre dont le but est de promouvoir des actions concrètes dans les champs de compétences des départements (information-sensibilisation, formations, aide aux victimes, recherches et promotions de bonnes pratiques).

- **Plan départemental voté en avril 2008, un plan d'action participatif et partagé que nous avons élaboré avec les associations départementales, sur 6 axes et 21 actions**

1 – Les discriminations dans l'accès à l'emploi

Elaboration d'une charte des bonnes pratiques en matière de recrutement,
Sensibilisation des employeurs par le parrainage et le tutorat d'entreprises,
Animation du réseau d'acteurs associatifs qui contribuent à la lutte contre ces discriminations.

2 – L'éducation et le sport comme valeur d'exemple pour la jeunesse

La LCD est priorisée dans les contrats éducatifs des collèges,
Discours BP – LCD – APRESS 25 mars 2010

Le village sportif du CG développe des animations et expositions (racisme et sexisme),

Implication du CDOSI dans des formations sensibilisation des formateurs sportifs,

Introduction d'une clause de non discrimination dans les conventions partenaires avec les clubs.

3 – Le développement culturel et la culture pour tous

Introduction d'une clause de non discrimination dans les conventions culturelles,

Soutien accru aux associations par le biais du dispositif « Culture et lien social »,

Et « C'est ma tournée » ;

La politique de la ville valorise et soutient cet axe,

4 – La lutte contre les discriminations sexistes

Formations-sensibilisation des professionnels notamment de l'action sociale,

La prise en compte de l'homoparentalité au même titre les associations familiales,

Actions de sensibilisation pour les collégiens,

5 – L'égalité des droits et des chances pour les personnes porteuses de handicap

Actions portant sur le même champ que les précédentes mais plus particulièrement prises en compte par les services d'autonomie du CG.

6- Les ressources humaines du CG – management et comm

Sensibilisations-formation en direction des cadres, des agents du CGI dans les territoires...

Prise en compte de ces thématiques dans Isère mag...

Et la com interne du CGI.

Ce plan intervient après celui voté en 2002 au CG sur l'égalité H/F, et l'adoption de la charte européenne sur l'égalité entre les h et F dans la vie locale portée par le CCRE.

Pour ce qui concerne toutes les discriminations :

- Une première journée a eu lieu, en mars 2009, à Bourgoin-Jallieu, co-organisée avec l'ARS et les partenaires de ce territoire, ainsi que l'Etat, le
- Discours BP – LCD – APRESS 25 mars 2010 3/4

parquet, la CAF et l'ensemble des associations qui luttent au quotidien contre les discriminations. Elle a impulsé une dynamique de réseau et de coordination qui se construit encore.

- Aujourd'hui, de la même façon, cette journée organisée à Vienne par l'APRESS (Association de prévention sociale et service d'aide aux victimes) s'inscrit dans cette continuité de sensibilisation sur l'ensemble du territoire.
- Elle est – ici- concomitante à un diagnostic « **Prévention et lutte contre les discriminations et Cohésion sociale** » impulsé par la **Communauté d'agglomération du pays viennois** et lancé par l'**ACSE** (*Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances*) dont les éléments nous serons présentés par les représentants de l'Etat (*Madame Pascale Ximenes secrétaire générale de la sous-préfecture*) **et de la CAPV** (*Monsieur Daniel Cachet, Vice Président de la Cohésion Sociale et Emploi*).
- Le Conseil général sera attentifs à ce que cette journée remplisse bien sa fonction sur le cadrage juridique et les représentations psycho-sociologiques pour qu'ensuite les ateliers permettent, non seulement l'état des lieux de la situation sur le Pays Viennois, mais aussi et surtout, propose des pistes d'actions pour le futur.

Je suis très heureuse que cette dynamique s'enclenche dans le Pays Viennois après Bourgoin et la CAPI et Grenoble. Je suis aussi très heureuse qu'autant de communes et de communautés de communes se soient associées à cette action. Car c'est réellement avec l'implication massive de tous les acteurs locaux, loin des débats controversés sur l'identité nationale, mais dans un véritable engagement vers une société plus fraternelle que nous ferons progresser cette prise de conscience nécessaire et qu'ensemble pour construisons une société plus solidaire. Une société du « vivre ensemble ».

Apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir ensemble comme des idiots », Martin Luther King.